****

**Relevé de décisions Réunion CeGIDD**

**Protocole de coopération**

**Rencontre du 24 Avril 2018 au Corevih et par visio et téléphone**

**Etaient présents :**

ABRAHAM Bruno (CH Brive), ARNOU Guillaume (CeGIDD 16), AUBRY Philippe (CeGIDD 86), BELZUNCE Carine (CH Saintonge), BESSON Marie (ARS), CHABBERT Cécile (CeGIDD 24), DABIS François (COREVIH), DUVIGNAU Isabelle et CAUNEGRE Laurence (CeGIDD de Dax), COURTADE Aurélie (CeGIDD Niort), CRESPEL Isabelle (COREVIH), DA SILVA Patricia (CH Brive), Denis LACOSTE (COREVIH), LAMANT Julie (COREVIH), LE HEN Isabelle (CeGIDD 33), LE MARREC Yvelyne (CeGIDD 24), PASDELOUP Thierry (CH Saintonge), ROYANT Maude (CH Mont de Marsan), SUNDER Simon (CeGIDD Niort), Sylvie PEINTURIER (CH Guéret), RONCATO Mariam (CH / CeGIDD La Rochelle), ROUBERTOU Sophie (CHU Limoges), Pauline PINET (CeGIDD et CHU de Limoges), FERRAND Hélène (CeGIDD Libourne),

**Etaient excusés :**

JEHANNIN Pascale, MORA Pascale (CH Dax), Sandrine HECKMANN (CeGIDD 64), AYAYI Sylvie (COREVIH), TEMPEREAU Gaëlle (CeGIDD Niort), RAISON Pauline (CeGIDD 86)

**En préambule :**

Marie Besson nous rappelle l’action 7 de la feuille de route de la SNSS : « simplifier la mise en œuvre de protocoles de coopération entre professionnels, dans les CeGIDD et CPEF ». Elle n’a pas plus d’éléments à nous fournir à ce jour sur les modalités de mise en œuvre et nous propose, comme cela était prévu, d’avancer sur cette thématique, et le travail fourni pourra remonter au ministère.

Profitant de la présence d’une majorité des CeGIDD, François Dabis rappelle que les rapports d’activités CeGIDD doivent être transmis à l’ARS fin mai. Sylvie Ayayi étant chargé d’en faire une compilation pour le rapport d’activités du COREVIH, il demande donc qu’elle soit mise en copie des mails envoyés à l’ARS, afin de pouvoir produire un rapport régional pour l’Assemblée Générale du COREVIH du 05 juin.

Il rappelle également que le chapitre « Prévention, PrEP » du Rapport d’Experts actualisé est en ligne sur le site du CNS.

**Présentation de la mise en place du protocole de coopération entre professionnels de santé (PCPS) du CeGIDD de Dax :**

Isabelle Duvignau a présenté la mise en place du protocole de coopération entre professionnels de santé du CeGIDD de Dax « prescription et réalisation de vaccinations et de sérologies, remise des résultats des sérologies par un infirmier en lieu et place d’un médecin », voir ci-après le diaporama.



L’écriture de ce protocole (en 2014) est adaptée aux pratiques dacquoises et selon le protocole de l’Essonne.

Le 25/11/2015 : Notification d’autorisation d’adhésion au PCPS- Accord de l’ARS.

Le protocole de Dax est autorisé pour le transfert d’activité de 2 actes : prescription et réalisation de sérologies, remise de résultats négatifs et prescription et réalisation de vaccinations. Mais en réalité, il existe plus de délégations sur le terrain : ex traitement donné pour les IST bactériennes, sérologie HEP A prescrite. Ce transfert est cependant notifié dans les procédures jointes au dossier d’habilitation CEGIDD (le 29/12/2017 : Habilitation par l’ARS du CEGIDD pour 5 ans).

Il ressort des différents échanges :

* Qu’il serait souhaitable d’avoir un protocole non nominatif au vu des changements qu’il peut y avoir dans les services.
* Qu’il serait pertinent d’avoir un protocole évolutif concernant les traitements, les tâches déléguées…
* Qu’il est nécessaire de travailler à l’élaboration de modules de formation des IDE en CeGIDD, voir partie formation ci-après.
* Qu’il pourrait être proposé un séminaire annuel pour les IDE et Sage Femmes, qui ferait office de temps de formation, d’échanges de pratique…
* Que le COREVIH pourrait être un « tampon » concernant la validation de stage sur le terrain (faciliter les stages dans d’autres CeGIDD etc).
* Se pose aussi la question de la prescription et du budget : est-ce qu’un professionnel de CeGIDD peut prescrire un traitement (en complément des traitements délivrés en CeGIDD) et que le patient aille le chercher en pharmacie ?
* Les IDE et SF peuvent-ils délivrer des ordonnances pré-établies par le médecin ?
* Vérifier dans la loi HPST du 21/07/2009, qui en responsable en cas de problème : le délégant ou le délégué ?

Un protocole type est donc à élaborer pour la Nouvelle Aquitaine et à faire valider par l’ARS. Mme Imbert (basée à l’ARS de Poitiers) pourra aider le groupe de travail pour le montage du dossier.

Pour cela, un groupe de travail des professionnels des CeGIDD volontaires va être créé.

L’équipe du CeGIDD de Périgueux va déposer sous peu une lettre d’intention à l’ARS à partir du protocole de l’Essonne car, pour des raisons d’organisation du service, il souhaite mettre rapidement en capacité les IDE.

**Formation des IDEs et Sage Femme exerçant dans les CeGIDD de la région :**

Les critères actuels pour la validation de la formation sont :

* Une formation théorique de 12h
* La réalisation de 20 consultations CeGIDD.

Il est proposé de créer un groupe de travail pour élaborer le cahier des charges d’une formation régionale qui pourrait être annuelle et serait bâtie à partir des compétences attendues d’un IDE/SF exerçant en CeGIDD, soit plus ou moins 6 blocs :

* Entretien pré et post test (annonce des résultats…)
* Dépistage
* Prélèvement et traitement des IST simples
* Vaccination
* Evaluation
* Suivi.

Ce groupe pourrait se diviser en 2 sous-groupes, 1 Nord et 1 Sud qui se pourrait se répartir les blocs.

Ces temps pourraient être proposés aux IDE, SF, médecins, secrétaires.

Guillaume Arnoux va nous faire passer la fiche de poste de l’IDE du CeGIDD d’Angoulême, base du travail à venir. Le groupe de travail pourrait se répartir le travail par site géographique.

La durée de la formation pourrait être de 4 jours.

Par ailleurs, l’ARS va financer des formations en santé sexuelle pour les territoires du Nord et du Sud. Elles seront réalisées par des organismes agréés DPC. Le cahier des charges a été bâti suite aux besoins recensés lors du COPIL du 05 décembre 2017 et en collaboration avec le Corevih.

**Partage de documents :**

Souhait de disposer d’une Dropbox afin de pouvoir partager entre les CeGIDD de la région des documents communs.Le Corevih va voir pour en constituer une.

**Cupidon :**

Il a été convenu tout d’abord d’une rencontre ARS/Epiconcept/Corevih pour faire le point sur le déploiement de l’outil, la base des données régionales et parler des remontées des utilisateurs. Une réunion va être proposée en juin.

En parallèle, un sous-groupe de travail des CeGIDD volontaires va être créé sous l’égide du Corevih pour concrètement se mettre d’accord sur les difficultés, doléances à faire remonter. Une réunion sera à prévoir en juin.

Puis ensuite, une réunion sera programmée avec les utilisateurs de Cupidon des CeGIDD, Epiconcept, l’ARS et le Corevih pour parler des doléances remontées par les CeGIDD et trouver des solutions.